

SECTION SUISSE

www.langue-francaise.org

dlfpourlasuisse@gmail.com

Une nouvelle directive de la Chancellerie fédérale
et une récente décision du Conseil national donnent raison
à Défense de la langue française – Section suisse (DLF-Suisse)

L'écriture (dite) inclusive n'est pas officielle en Suisse !

La nouvelle directive, très claire et implacable, de la Chancellerie fédérale sur les « *Pratiques d'écriture alternatives dans les textes de la Confédération en français* » (du 1^{er} novembre 2021)* – en écho à la décision de DLF-Suisse de lancer une initiative contre l'écriture (dite) inclusive – vous fera connaître une position officielle sur le sujet. Le lien ci-dessous vous permettra de prendre rapidement et entièrement connaissance d'une directive fédérale qui s'impose et qui devrait s'appliquer, sans délai et facilement partout.

Nous y veillerons avec toute notre détermination ! D'ailleurs, les différentes interventions de DLF-Suisse ont déjà provoqué une prise de conscience en Romandie... Au mois de juin 2021, le Canton du Valais interdisait l'écriture inclusive avec son point médian, tiret ou barre de fraction, en adoptant le postulat du député Damien Raboud. Le Canton de Genève a édicté de son côté un texte de loi (B 2 05 Art. 20A, alinéa du 26 mars 2021) allant dans le même sens. Dans un courrier officiel, les autorités de ces deux cantons nous ont fait part de leur détermination. Et tout récemment (7 juin 2022), c'est par un vote clair que le Conseil national suisse a adopté la motion du Conseiller national Benjamin Roduit. Motion interdisant l'écriture inclusive dans l'administration fédérale, en conformité à la directive citée plus haut. La Chancellerie du canton de Vaud nous informait, le 12 avril 2022, que le Gouvernement vaudois avait considéré notre requête et nous donnerait réponse à fin juin 2022. Et feindre d'ignorer ce qui précède... au Pays du Major Davel serait une aberration. Nous attendons une réponse décisionnelle de Fribourg. Quant au Jura, sa Chancellerie nous a répondu vouloir ignorer la Directive de la Chancellerie fédérale, pour l'heure ! Neuchâtel a délégué sa réponse à un service subalterne, pour nous notifier son refus de prendre en compte une directive de la Chancellerie fédérale. Mais le vote récent du Conseil national et les décisions des cantons du Valais et de Genève contre l'écriture inclusive viendront, bientôt, effacer les points médians... partout.

* *Information sur l'existence de cette nouvelle directive fédérale déjà diffusée aux autorités cantonales, aux élus et aux communes de Romandie !*

<https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/documentation/langues/aides-redaction-et-traduction/pratiquesdecriture.html>

Il n'existe en effet, à ce jour et à notre connaissance, aucune loi pour nous astreindre à la déformation de la langue française par des points médians ou autres signes cabalistiques ! Nous risquerions de ne plus être ni lus, ni compris, par les quelque 450 millions de personnes* avec qui nous partageons la langue française ! Le "Y'en a point comme nous", que clament en chœur bon nombre de Romands déjà complètement ravagés par une anglomanie ubuesque, fait pouffer de rire les Anglo-Saxons eux-mêmes et tous les locuteurs de la langue de Molière de la planète... et l'ambition maintenant d'imposer arbitrairement cette doctrine graphique minoritaire au reste du monde relève d'une prétention affligeante et hors de sens. Ah ! Les idéologies... !

* *Une langue est un bien commun dont les normes d'utilisation sont partagées par tous les utilisateurs de cette langue.*

L'Académie française, et elle seule, est compétente pour régler la boussole de la langue française !

« La langue n'est pas un outil malléable et utilisable, modifiable au gré des désirs et des projets politiques », rappelle-t-elle.

N'en déplaise aux fantaisistes hurluberlus du "modernisme" aux pratiques sournaises...

Une langue bouge grâce au mariage de la logique et du tâtonnement, qu'accompagne en sourdine une mélodie originale. Le tout est fruit de la lenteur des siècles, non de l'opportunisme d'une poignée d'élus aux yeux rivés sur de futiles intérêts électoralistes. L'écriture (dite) inclusive est annonciatrice d'une tyrannie. Toucher au bien commun, cela fait partie de la tyrannie, qui pourtant prétend défendre la population – ou certains groupes de la société...

Un État, quel qu'il soit, n'a aucune légitimité pour modifier, de sa seule autorité, le vocabulaire et la grammaire de la langue française ou sa codification. Il tombe en outre dans l'abus de pouvoir quand il utilise l'école publique pour imposer ses oukases langagiers à toute une jeunesse.

Petite précision utile au sujet de Défense de la Langue française (DLF) :

Il convient de rappeler, en préambule, l'attachement de DLF-Suisse au principe d'égalité (entre hommes et femmes, comme de manière plus générale). Nous approuvons la féminisation des mots, dans une logique respectable, et nous recommandons l'usage du langage épïcène lorsque c'est possible. Du point de vue de l'Association, sans purisme stérile, le but de l'expression écrite est avant tout de se faire comprendre de manière facile par tous. Seul ce qui se formule clairement peut être à la portée de tous les esprits. A cet égard, l'écriture inclusive est en réalité une construction artificielle qui n'est porteuse d'aucun progrès matériel pour la cause de l'égalité, tout en étant discriminatoire, notamment à l'égard des personnes qui souffrent de troubles du langage (en particulier dans l'identification des mots écrits) ou d'un handicap de la vue. L'emploi de signes cabalistiques : points médians, tirets, x, iel, etc., nuit totalement à la lisibilité et à la compréhension, la lecture devient simplement imprononçable ! Triturer la langue française, sous prétexte de la rendre plus « égalitaire », conduira en réalité à la complexifier davantage et à la rendre encore moins accessible, c'est indéniable ! Qui ne maîtrise pas sa langue ne peut exprimer clairement sa pensée ! Il nous semble que ce sont là les véritables raisons pour lesquelles les autorités devraient comprendre que c'est une erreur de choix et renoncer, définitivement et rapidement, à l'utilisation d'un « lettrage » surréaliste qui va radicalement dans le sens contraire du but recherché et plonge les locuteurs dans une détresse indicible.

> La langue française est un bien trop précieux pour la confier à des politiques sectaires <

Le principe de la démocratie, même directe, c'est d'accepter le verdict des urnes - après un vrai débat - qui permettra de corriger cette lacune avec l'arrivée d'une loi cohérente et surtout en accord avec une directive officielle de la Chancellerie fédérale.

C'est ce qui arrivera immanquablement avec le lancement d'une initiative populaire fédérale par DLF. Car les gens ne sont pas dupes du travestissement linguistique qu'une infime minorité veut leur imposer. On évitera ainsi l'oligarchie, qui est la sœur aînée de l'anarchie, vecteur du désordre garanti.

Ah ! la preuve scientifique...

Faire confiance à la Science pour encadrer l'évolution de notre langue ? Mais science sans conscience n'est que ruine de l'âme... et dans ce cas, la destruction de notre langue française est programmée.

Des « inclusivistes patentés », victimes de la *Gygaxmania*, sont déjà à la manœuvre et brandissent la fêrule de la Science... pour justifier l'éclosion arbitraire de l'écriture (dite) inclusive. L'enseignement soudain, insidieux et tentaculaire d'un certain psycholinguiste qui travaille déjà sournoisement à l'arrachage du français en lui substituant l'anglo-américain - cela se vérifie aisément dans ses travaux - est une hérésie dommageable pour notre langue française dont il ne connaît rien du génie. Il est pour le moins étonnant et carrément inadmissible que les Hautes Écoles Suisses (EPFL, etc.), gérées d'ailleurs par la Confédération, ne respectent pas la nouvelle directive de la Chancellerie fédérale citée plus haut. Nous ferons le nécessaire pour éclaircir cette dérive.



La langue française a toujours représenté un idéal culturel, ne la laissons pas devenir une pénalité visuelle par une calligraphie pénalisante et imprononçable ! Et pour les « inclusivistes » qui nous reprochent, tout de go, de ne pas « être dans le vent »... rappelons que ça reste « l'ambition d'une feuille morte ! ».

Sans purisme ni laxisme, DLF-Suisse s'implique totalement et cherche à maintenir, bien vivante, la langue française en Suisse. Et notamment en réagissant vigoureusement et résolument aux dérives quasi systématiques d'anglicisation, dans une indifférence affligeante de nos autorités. Notre association (DLF-Suisse) conduira également, et prochainement, des démarches concrètes auprès des autorités cantonales romandes et des professeurs de français, pour s'opposer à la venue programmée de l'OR = orthographe rectifiée (comme si nos grammaires comportaient des erreurs). Une décision aberrante et arbitrairement imposée aux écoles romandes par la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique) et planifiée pour la rentrée 2023, sans aucune concertation !

Ce document que vous venez de lire sera dispensé prochainement à toutes les instances cantonales et communales, ainsi qu'aux Directions de l'Enseignement public et privé des cantons romands et des cantons bilingues. Mais aussi à toutes les organisations et à toutes les entreprises en relation avec la langue française en Suisse. N'hésitez pas à relayer cette information à vos proches et à venir nous rejoindre dans cette lutte pour sauver notre langue française en danger.

Tout en restant à votre disposition et en espérant que les éléments ci-dessus vous auront apporté un éclairage utile, nous vous prions d'agréer nos meilleurs messages.

Aurèle Challet
Président DLF-Suisse

Apples, 17 juin 2022

SECTION SUISSE

dlfpourlasuisse@gmail.com

www.langue-francaise.org

Fondation « Mémoire, Art et Forêt - Bonfol »
A l'att. de M. Cuenot Yannis Coprésident
Sur la Place 95

CH-2944 Bonfol

Monsieur,

Votre fondation fait parler d'elle, avantageusement, dans sa lutte contre la pollution industrielle et pour sa volonté de faire revivre un lieu magnifique, sorti du désastre !

Si nous saluons, avec véhémence, votre objectif artistique et écologique, nous déplorons, avec désolation, une autre pollution... celle de la langue française, pourtant le ciment du combat des Jurassiens, pour défendre leur culture française !

Nous ne comprenons pas votre motivation "globisch", qui vient saboter notre belle langue française par une appellation étrangère ? Et pourquoi "**Bonfol - Pays de l'Art**" ou "**Bonfol - L'Art de la Terre**" voire "**Bonfol - Terre artistique**" aurait-il moins de signification et de résonance que *Land Art Bonfol* ? Dénomination incomprise par la très grande majorité des francophones !

Défendre un terroir et en faire sa promotion s'impose, tout naturellement, dans sa langue autochtone ! Nous vous serions très reconnaissants de changer ce titre sur votre site en lui redonnant sa belle lumière francophone.

Avec l'espoir que notre appel trouvera un écho favorable auprès de votre vénérable fondation, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations respectueuses.

Aurèle Challet
Président DLF-Suisse



La droite vote l'interdiction du point médian, ce «péril mortel»

Bien que la Confédération ait affirmé qu'il ne servait à rien d'interdire une pratique qu'elle n'utilise pas, la majorité du Parlement l'a bannie des documents de l'administration.

par

Yannick Weber



Les «élus et élues» de droite (ou «les élu·e·s», ou encore «les membres de la droite») ont banni un usage jugé peu lisible.

20min/Monika Flueckiger

«La langue française se trouve désormais en péril mortel»: telle était, en 2017, la prise de position de l'Académie française dans une déclaration sur l'écriture inclusive. Le conseiller national Benjamin Roduit (C/VS) l'a prise pour modèle dans sa proposition d'interdire «l'écriture dite inclusive ou langage épïcène» dans l'Administration fédérale. Elle a été acceptée mardi par 98 voix contre 77 (détail du vote ci-dessous).

Cachez ce point que ces élu·e·s ne veulent pas voir

Le texte de Benjamin Roduit ne définit pas explicitement de quoi l'on parle, raison pour laquelle le Conseil fédéral plaide pour refuser l'interdiction. Parle-t-on de la typographie et de son exemple iconique qu'est le point médian («les candidat·e·s»)? La Chancellerie rétorque qu'elle ne l'utilise pas et rappelle ses directives, où elle dit «s'opposer à l'utilisation des pratiques d'écriture alternatives».

Et quel type de langage épïcène hérisse le poil du Valaisan? La Chancellerie note que cela fait vingt ans qu'elle a rédigé un «[Guide](#) de formulation non sexiste». On y trouvait déjà des recommandations de plus en plus fréquemment suivies de nos jours: écrire «le personnel» au lieu de «les employés»; utiliser le doublet «les citoyennes et les citoyens» plutôt que le masculin par défaut; préférer des formes neutres comme «quiconque» à la place de «ceux qui», etc.

Même chose en allemand

Chers (et chères) collègues

La motion passe aux États, où elle se dirige aussi vers une acceptation. Ensuite viendront les travaux qui définiront de quoi il retourne. Ce qui semble certain, c'est que les points médians ou les néologismes tels que «iel» ne devraient jamais être utilisés.

Resteront des points à éclaircir, comme l'usage des doublets, critiqués par Benjamin Roduit lors du débat. D'ailleurs, là où plusieurs parlementaires ont coutume d'amorcer leurs prises de parole devant la salle par «chères et chers collègues», l'élu du Centre, lui, se cantonne au bref «chers collègues».

L'écriture inclusive a été récemment interdite [en France](#), dans le [canton de Genève](#), ainsi que celui du [Valaisan](#).

Ndr : Le journal de service oublie, à dessein, la directive de la Chancellerie fédérale et les nombreuses sollicitations de DLF-Suisse.

Tous les députés, ministres et consorts ont reçu la lettre d'information de DLF quant à l'existence de la nouvelle directive de la Chancellerie et la décision de déposer une initiative populaire fédérale par DLF-Suisse !!!

la logique de la pensée unique, voire inique, qui anime nos journalistes parlementaires victimes d'amnésie programmée...